

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V.200 Vœu relatif au manspreading.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Madrid sensibilise les usagers des transports publics par une campagne d'information contre la pratique du « manspreading » ;

Considérant que le manspreading consiste en l'habitude et privilège des hommes à écarter les jambes au mépris total des autres usagères et usagers qui se trouvent à proximité ;

Considérant que cette pratique est peut être involontaire et inconsciente mais, de fait démontre l'ancrage profond de la domination masculine dans l'espace public ;

Considérant que les transports publics sont par définition publics et donc disponibles pour toutes et tous dans la même égalité de droit et d'usage ;

Considérant qu'il est temps que les femmes prennent toute leur place dans la société, l'espace public et donc également dans les transports en commun ;

Considérant le refus de la Région Ile-de-France et du STIF d'intégrer le manspreading dans leur campagne contre le harcèlement dans les transports de 2018 expliquant que : « le manspreading n'a pas suscité le besoin d'une campagne spécifique ;

Considérant que les associations féministes regrettent la décision du STIF et de la Région ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-es du groupe communiste – front de gauche, au nom de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris puisse continuer à développer des campagnes d'information visant à lutter contre le sexisme ;

- Que la Ville de Paris mette en application les recommandations établies par le guide référentiel « Genre et Espace public »
- Que la Ville de Paris engage une discussion avec la Région Ile-de-France et le STIF afin d'intégrer la sensibilisation contre le manspreading au sein de leurs prochaines campagnes.